

Ouvert à toute la communauté  
étudiante de l'Académie d'Aix-Marseille



Financé par la  
**cvéc**



## RÈGLEMENT 2026

### Concours « Objectif : développement durable ! »

#### Article 1 – Mentions obligatoires

L'Alliance Aix Marseille du Label Agir Ensemble coordonnée par Aix Marseille Université (amU), ci-après dénommé l'organisateur, organise un concours étudiant intitulé « Objectif : Développement Durable ! », appelé aussi « Concours ODD », avec un événement dédié, qui se déroulera le jeudi 26 mars 2026.

Ce concours s'adresse aux étudiantes et étudiants de tous les établissements du supérieur, publics et privés, rattachés à l'Académie d'Aix-Marseille.

La participation à ce jeu concours est gratuite.

Les modalités du jeu concours sont exposées ci-après.

#### Article 2 – Objet

Le concours a pour objectif :

- de créer du lien et faire travailler ensemble la communauté étudiante et les acteurs économiques de notre territoire sur des projets communs, porteurs de solutions répondant aux enjeux des Objectifs de Développement Durable mondiaux (ODD),
- d'accompagner les projets ODD étudiants jusqu'à leur réalisation grâce notamment à l'accompagnement des partenaires de l'Alliance Aix-Marseille du Label Agir Ensemble,
- de promouvoir et favoriser l'interdisciplinarité entre les établissements du supérieur de l'Académie d'Aix-Marseille sur les sujets des ODD.

Deux catégories d'équipes étudiantes seront constituées, avec 3 prix pour chacune d'elles :

- Catégorie « Projets ODD en émergence »
- Catégorie « Projets ODD en action »

Pour les deux catégories, tous les types de projets sont acceptés, qu'ils soient de formation, dans le cadre d'une activité associative ou une initiative personnelle. La description des catégories est indiquée dans l'article 3.2 de ce règlement.

### **Article 3 – Inscriptions**

Les candidates et candidats ayant participé à l'édition de l'année 2025 peuvent concourir à l'édition de l'année 2026 à condition de présenter un nouveau projet ou en justifiant une véritable évolution du projet présenté l'année précédente.

Elles et ils doivent justifier d'une inscription administrative valide pour l'année universitaire 2025 / 2026 dans un établissement de l'enseignement supérieur de l'Académie d'Aix-Marseille.

#### **3.1 Inscriptions/Constitution des équipes**

Pour participer au concours, l'**inscription est OBLIGATOIRE**. Les inscriptions débutent le **12 janvier 2026** et se terminent le **2 mars 2026**.

Les équipes s'inscrivent via une fiche d'inscription téléchargeable sur la page internet <https://concours-odd.univ-amu.fr>.

Cette fiche doit être remplie de manière dactylographiée et être accompagnée d'une courte vidéo de présentation (voir annexe 1) ainsi que des certificats de scolarité en cours de validité de chaque membre composant l'équipe porteuse du projet.

L'ensemble des documents doit être envoyé par mail à l'adresse [dvpt-durable-concoursodd@univ-amu.fr](mailto:dvpt-durable-concoursodd@univ-amu.fr).

Les équipes sont composées d'au moins deux personnes.

#### **3.2 Deux catégories au choix à l'inscription**

**1- Les équipes ayant un projet en cours de création** : cela signifie que l'idée est conceptualisée, l'équipe a la capacité de présenter un plan de mise en œuvre et de démontrer la viabilité du projet en vue de sa réalisation. Ces équipes s'inscriront dans la catégorie « **Projets ODD en émergence** ».

Dans ce cas, elles concourent dans le but d'obtenir un financement aidant à la création de ce projet.

**2- Les équipes ayant un projet déjà existant**, c'est-à-dire qu'il est créé, l'équipe a la capacité de fournir un retour d'expérience avec des éléments qualitatifs et quantitatifs. Ces équipes s'inscriront dans la catégorie « **Projets ODD en action** ».

Dans ce cas, elles concourent dans le but de recevoir un financement contribuant à la pérennisation voire à l'évolution de ce projet.

Le nombre de projets est limité afin garantir de bonnes capacités d'accueil et d'organisation le jour de l'événement.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas examiner les fiches de candidature incomplètes ou de demander tout complément d'information qui lui semblerait nécessaire.

## **Article 4 – Accompagnement des projets par les partenaires**

Tous les projets pourront être accompagnés par les partenaires de l'évènement, en amont du concours. Les étudiants pourront profiter ainsi de leur expertise et de leurs réseaux dans des domaines spécifiques.

Les partenaires sont :

- **Établissements du supérieur** : amU, IMVT, INSEAMM – Beaux-Arts de Marseille
- **Partenaires institutionnels** : Aix Marseille Provence Métropole, Ville de Marseille, Ville d'Aix-en-Provence, CROUS Aix-Marseille-Avignon
- **Partenaires locaux** : MGEN, FNE (France Nature Environnement), RESES (Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire)

Leurs contacts sont à demander à l'organisateur par mail à l'adresse [dvpt-durable-concoursodd@univ-amu.fr](mailto:dvpt-durable-concoursodd@univ-amu.fr).

## **Article 5 – Supports de présentation**

Le jour du concours, le projet doit être présenté à travers deux supports imposés :

- **stand d'exposition** : un **poster A0** devra être exposé pour illustrer la présentation du projet devant le public et habiller le stand d'exposition (modèle type proposé et téléchargeable sur le site internet du concours + description des modalités et attendus en annexe 2).
- **audition devant jury** : une **présentation numérique de type diaporama** devra être projeté pour illustrer la présentation du projet devant les jury. Les auditions se dérouleront dans une salle équipé d'un vidéo projecteur. Les équipes devront apporter un ordinateur et/ou leur document sur clé USB (description des modalités et attendus en annexe 2).

En plus des supports de présentation obligatoires, les équipes pourront proposer d'autres supports, outils et création de leur choix. Il conviendra alors de **spécifier le format** du ou des supports supplémentaires à l'organisateur pour garantir les moyens et les espaces d'exposition le jour du concours.

Il peut notamment s'agir de :

- Vidéo
- Sketch devant jury ou à destination du public
- Jeu de tout type créé par l'équipe
- Atelier divers
- Objets spécifiques

## **Article 6 – Calendrier**

- Dates des inscriptions : **du 12 janvier 2026 au 2 mars 2026**
- Comité de Sélection : **6 mars 2026**
- Confirmation d'inscription : **à partir du 9 mars 2026**
- Journée événement avec auditions devant jurys et remise des prix : **26 mars 2026**

## **Article 7 – Eligibilité**

Le concours s'adresse aux étudiantes et étudiants justifiant d'une inscription administrative à jour pour l'année universitaire 2025 / 2026 dans un des établissements du de l'enseignement supérieur de l'Académie d'Aix-Marseille.

Ces étudiantes et étudiants concourent par équipe composée d'au moins deux membres. Elles et ils pourront également s'associer à des étudiantes et étudiants de différentes formations et de différents établissements du supérieur, dans une logique d'interdisciplinarité.

Les projets doivent porter sur les Objectifs de Développement Durable mondiaux (ODD) de l'ONU.

Le nombre de participantes et participants n'est pas limité, mais l'organisateur se réserve le droit d'imposer une jauge à respecter pour garantir le bon déroulement du concours et assurer une forme d'équité entre les projets.

**La présence d'au moins un membre de l'équipe est obligatoire au cours de la journée du Jeudi 26 mars 2026. En l'absence de représentant ou représentante, la participation au concours sera considérée comme annulée.**

## **Article 8 – Sélection des projets**

Un comité de sélection se réunira après la clôture des inscriptions pour valider la complétude des dossiers et le respect des critères d'éligibilité.

**Après validation de la recevabilité du projet, l'organisateur enverra au moins 10 jours avant le concours une confirmation d'inscription adressée à chaque équipe par courriel.**

## **Article 9 – Organisation de la journée et des jurys**

### **9.1 Organisation**

Le *Concours ODD* se déroulera durant la journée du **jeudi 26 mars 2026** à l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires ([IMVT](#)) de Marseille.

Chaque équipe aura à sa disposition un stand (table, chaises, panneau pour le poster A0) afin d'exposer son projet. Selon les autres supports de présentation, des espaces dédiés pourront être proposés.

Des animations gratuites seront proposées tout au long de la journée. Un programme sera mis en ligne quand il sera définitif.

Les projets seront défendus oralement par les étudiantes et étudiants devant les membres des jurys, en présence de l'ensemble des équipes participant au concours, du public et des partenaires.

### **9.2 Présentation du projet devant les jurys**

Sous réserve du nombre de projets, le temps de l'audition devant jury est fixé à 15 minutes maximum selon l'organisation suivante :

- 5 minutes maximum de présentation orale du projet avec une présentation numérique de type diaporama (voir annexe 2),
- 10 minutes d'échange avec le jury (questions/réponses).

Les équipes lauréates seront annoncées lors de la remise des prix en fin de journée (voir article 11 de ce règlement). Cette séance sera susceptible d'être filmée (voir article 13 de ce règlement).

### 9.3 Les jurys

Chaque catégorie a son propre jury. Les jurys constituent l'instance délibérative et souveraine. Le rôle des jurys est de déterminer les projets lauréats le jour de l'évènement du **Concours ODD**. Ils pourront être constitués de personnalités, d'expertes et experts de l'Alliance Aix-Marseille du Label Agir Ensemble, d'autres partenaires, d'anciennes lauréates et lauréats du Concours ODD.

#### Article 10 – Critères d'évaluation

Chaque projet faisant l'objet d'une candidature sera évalué le jour de l'évènement selon plusieurs critères, chacun noté sur 5 points. La totalité des points détermine le classement des lauréats.

Voici des exemples de critères d'évaluation :

##### **Critères d'appréciation du projet**

- Prise en compte des enjeux en lien avec les ODD, collaborations avec des acteurs du territoire
- Viabilité du projet (financements, logistique, atteinte des objectifs, suivi...)
- Interdisciplinarité (projet inter-formations et/ou inter-composantes et/ou inter-établissements)
- Impact sur l'établissement de formation et/ou autres territoires d'intervention (si projet international, quels sont les retombées pour l'établissement de formation)
- Caractère innovant et créatif du projet...

##### **Critères d'appréciation de la présentation devant jury**

- Présentation orale claire et compréhensible par toutes et tous (vulgarisation du discours)
- Capacités de réflexion et de réactivité aux questions posées par le jury
- Qualité des supports de présentation...

Une attention particulière sera accordée aux projets interdisciplinaires. Ce critère pourra être déterminant pour départager les projets finalistes.

#### Article 11 – Remise des prix

L'annonce des projets lauréats du concours et l'attribution des récompenses se fera à la remise des prix le jour de l'évènement le **jeudi 26 mars 2026** en fin de journée.

Cette cérémonie officielle, ouverte au public, se déroulera sur place en présence du Président d'Aix Marseille Université ou de ses représentantes et représentants, des représentantes et représentants de tous les partenaires du **Concours ODD** et de personnalités officielles du territoire invitées.

La presse locale peut être présente.

La cérémonie peut être filmée (voir article 13 de ce règlement).

La remise des prix sera suivie d'un moment convivial avec buffet offert et animation.

#### Article 12 - Récompenses

##### **12.1 – Type de récompense**

Chaque équipe lauréate sera récompensée par une dotation financière. L'équipe s'engage à utiliser la récompense à la concrétisation de son projet.

Les trois meilleurs projets de chaque catégorie seront récompensés de la manière suivante :

- Le 1<sup>er</sup> prix est d'une valeur de 1000 €,
- Le 2<sup>ème</sup> prix est d'une valeur de 800 €,
- Le 3<sup>ème</sup> prix est d'une valeur de 500 €.

Un bilan sera demandé pour la rentrée universitaire 2026 en répondant à un questionnaire fourni par les organisateurs.

## **12.2 – Versement des récompenses**

Chaque équipe participante au concours désigne un responsable du projet (désignation à indiquer sur la fiche d'inscription).

A défaut de personnalité morale, le montant de la récompense est attribué au responsable du projet avec l'accord exprès des autres membres de l'équipe.

## **Article 13 - Droit à l'image et droits d'auteurs, traitement des données personnelles**

L'organisateur pourra reproduire sur ses supports de communication toute information contenue dans le dossier de candidature relative au projet pédagogique, ainsi que tout document fourni par l'équipe dans le cadre de leur participation à l'évènement.

Il sera mis en place un système de conservation des données permettant un contrôle en cas de réclamation. La collecte et le traitement des données à caractère personnel relatives aux participant(e)s lors de leur inscription au Jeu sont nécessaires à sa gestion et à sa finalité conformément aux modalités du présent règlement.

En s'inscrivant au *Concours ODD*, le candidat autorise gracieusement l'organisateur à la représentation et à la reproduction à titre gracieux et non exclusif de tout ou partie des éléments constitutifs du dossier présenté, notamment des photos (crédits photo/Copyright à mentionner), ainsi que les informations relatives à la démarche et ceci sur tous supports de communication de l'Organisateur, des partenaires de l'évènement et de tous les médias susceptibles de traiter de l'évènement, quel qu'en soit le support.

Les candidats garantissent disposer des droits de propriété intellectuelle attachés le cas échéant aux différents éléments du projet présenté.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), les participant(e)s disposent d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des informations les concernant.

Les participant(e)s acceptent par avance que leurs noms et prénoms soient publiés sur les supports de communication de l'université sans pouvoir en exiger une quelconque contrepartie financière ou un avantage quelconque.

De même, les participants pourront être photographié(e)s et/ou filmé(e)s pendant le déroulement de l'évènement le jeudi 13 mars 2025, dans le respect de leur droit à l'image.

## **Article 14 – Acceptation du règlement**

Toute participation au *Concours ODD* implique l'acceptation sans réserve de ce règlement.

## **Article 15 – Modification / annulation du concours**

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre, de supprimer, de différer, de reporter ou de modifier ce jeu après information par tous moyens appropriés si les circonstances l'exigent.

Sa responsabilité ne peut être engagée de ce fait.

L'organisateur statue souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours pour tout motif lié à des problématiques de santé publique empêchant l'exécution totale ou partielle de la convention ou qui ne permettrait pas son exécution dans les conditions sanitaires requises

### **Article 16 – Litige**

S'il ne peut être réglé à l'amiable, tout litige ou contestation auquel le présent jeu pourrait donner lieu sera porté devant le Tribunal administratif de Marseille.

#### **Partenaires du concours, membres de l'Alliance Aix-Marseille « Agir Ensemble »**

- **Établissements du supérieur** : amU (coordinateur), IMVT, INSEAMM – Beaux-Arts de Marseille
- **Partenaires institutionnels** : Aix Marseille Provence Métropole, Ville de Marseille, Ville d'Aix-en-Provence, CROUS Aix-Marseille-Avignon
- **Partenaires économiques** : MGEN, FNE (France Nature Environnement), RESES (Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire)



## ANNEXE 1

### Courte vidéo de présentation pour inscription au Concours ODD

Comme expliqué dans le règlement, l'inscription s'accompagne de la présentation sous format vidéo d'un teaser de présentation du projet présenté lors du comité de sélection.

Ce teaser pourra éventuellement être diffusé sur le site internet du concours.

#### **Modalités et attentes**

L'intégration du teaser durant la présentation des projets est régie par certains critères :

Le film doit durer au maximum 1 minute.

Le format des films vidéo est entièrement laissé à la discrétion des participantes et participants : fiction, documentaire, témoignage, journal filmé, animation, etc...

Le teaser doit au moins contenir :

- Le nom du projet
- Le nom de l'établissement d'enseignement supérieur avec le niveau d'étude et le nom de la formation des membres de l'équipe. Si plusieurs établissements et/ou formations sont concernées, merci de tout indiquer, c'est important pour démontrer le critère interdisciplinaire du projet
- La présentation des membres de l'équipe (optionnel)
- Une explication claire, concise et rapide du projet
- Les formats acceptés sont les suivants : fichiers MOV, AVI, WMV ou MPEG4

**NB :** Tous les films vidéo portant atteinte à la dignité humaine, en contradiction avec les lois en vigueur, contraire aux bonnes mœurs et / ou à l'ordre public, violant de quelque manière que ce soit, les droits d'un tiers et notamment les droits de la personnalité, seront refusés. Les candidates et candidats ne disposent à cet égard d'aucun recours contre les organisateurs et/ou membres du jury.

#### **Propriété intellectuelle et droits d'auteurs**

Chaque groupe participant au concours et présentant un teaser certifie qu'il est l'auteur ou le co-auteur du teaser qu'il présente et garantit les organisateurs contre tout recours de tiers à cet égard. Les teasers présentés sont donc originaux et ne constituent pas une violation des droits de la propriété intellectuelle.

Le participant garantit aux organisateurs qu'il détient les droits et autorisations nécessaires de la part des ayants droits, des tiers ou des sociétés de gestion collectives, en particulier en ce qui concerne le droit à l'image des personnes filmées, et les droits d'auteur pour les morceaux de musique diffusés.

Du fait de leur participation au concours, les candidats cèdent aux organisateurs, à titre non exclusif et gracieux, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation de leur œuvre, en tout ou partie, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur.

## ANNEXE 2

### Supports de présentation obligatoires au concours

#### Poster A0 pour le stand

Le jour de l'évènement, le jeudi 26 mars 2026, chaque équipe aura à sa disposition un stand de présentation du projet équipé d'une table, de chaises et d'une grille d'exposition. Du matériel supplémentaire et/ou spécifique pourra être fourni à la demande des équipes.

Pour habiller les stands avec le même niveau d'information sur les projets, il est demandé de fournir un poster A0 dont le modèle type est disponible et téléchargeable à partir du [site internet du concours](#).

La mise en forme du poster et son contenu sont libres mais requiert un certain nombre d'informations :

- Le titre complet du projet concourant (choisir un titre explicite et court, qui sera le même dans la fiche d'inscription, le teaser et le document power point)
- Le nom de l'établissement d'enseignement supérieur avec le niveau d'étude et le nom de la formation des membres de l'équipe (si plusieurs établissements et/ou formations sont concernées, merci de tout indiquer pour démontrer le critère interdisciplinaire du projet)
- La présentation en quelques lignes du projet
- Des illustrations pour mieux se figurer le projet
- Des sources de financements trouvées ou envisagées selon l'avancement du projet
- Des partenaires actuels ou recherchés
- Des évolutions possibles si envisagées

#### Présentation numérique de type diaporama pour l'audition devant le jury

Le jour de l'évènement, chaque équipe sera auditionnée par un jury dans une salle avec projection pendant 15 minutes selon l'organisation suivante :

- 5 minutes maximum de présentation orale du projet avec une présentation numérique de type diaporama
- 10 minutes d'échange avec le jury (questions/réponses)

La présentation numérique de type diaporama est donc un support qui vient en soutien et illustre la présentation orale. Ce support permettra de construire le discours, de faciliter la compréhension du jury et de garantir toutes les chances de réussite. Comme pour le poster A0, le contenu et sa mise en forme sont libres mais il est nécessaire d'indiquer le même niveau d'informations comme demandé ci-avant.

Le nombre de diapositive n'est pas limité. Il est possible d'étoffer davantage le document par rapport au poster, en apportant plus de précisions sur les membres de l'équipe, l'avancement du projet, son budget, les difficultés, les souhaits de progression, tous les éléments permettant d'apprécier au mieux sa viabilité et les raisons d'être lauréat. Toutefois, il faut respecter le délai de 5 minutes maximum de présentation orale et faire correspondre le document en fonction.